



FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL
LIGUE DES PYRENEES
COMITE DEPARTEMENTAL de la HAUTE-GARONNE



Le 22 octobre 2018,

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Objet : Mise en pratique officielle du JAP catégorie U11 (saison 20178/2019).

Depuis trois saisons, et suivant la commande fédérale de mise en pratique du JAP (je Joue, j'Arbitre et je Participe), tous les joueurs(es) U11 peuvent participer à l'arbitrage des rencontres du week-end.

A partir de cette année, **toutes les équipes U11** engagées sur les championnats départementaux doivent **obligatoirement participer au JAP** sur les rencontres officielles dès la seconde phase (samedi 10 novembre 2018). Les joueurs(es) qui arbitreront sur les rencontres seront notés dans la case JAP (1ère colonne de la feuille de match).

Le principe du JAP en U11 est de faire arbitrer un joueur de chaque équipe dont l'opposition ne joue pas accompagnés d'un arbitre référent, qui supervise les enfants dans l'arbitrage et prend les décisions arbitrales nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Sur la seconde mi-temps, suivant le souhait de l'association, il est possible de renouveler les mêmes jeunes arbitres ou de les changer.

Voici les 3 principales consignes pour la mise en pratique des enfants à l'arbitrage :

- 1. Former un triangle avec les partenaires arbitres** : cela permet de donner un repère de déplacement aux arbitres pour :
 1. Organiser les déplacements
 2. Encadrer le jeu et être proche de l'action
 3. Faciliter la communication et les décisions arbitrales
- 2. Avoir le sifflet à la bouche et siffler fort** : évite les coups de sifflet à retardement, incite à siffler et être entendu de tous.
- 3. Verbaliser ce que l'on a vu** (faute, sortie, marcher...) et **dire à qui je redonne la balle.**

Les consignes demandées aux jeunes arbitres doivent bien-sûr être adaptées au niveau de pratique arbitral. Nous pouvons par exemple leur demander dans un premier temps de siffler les sorties, puis évoluer sur les exigences au fur et à mesure de leur pratique et des rencontres.

Le JAP permet également :

- De renforcer les apprentissages des Mini Basketteurs grâce à une meilleure connaissance des règles et à l'observation de leur application,
- De faire admettre aux adultes que le Mini Basket est avant tout un jeu,
- De répondre à leur envie de jouer, d'arbitrer, de participer et leur permettre de se faire plaisir en assurant ces différentes actions.
- De développer chez certains des vocations...

Le projet JAP d'une équipe commence bien-sûr par **la pratique systématique des enfants à l'entraînement**. Pour cela les techniciens du Comité, Charles Thouin (charlesthouin@basketcd31.com) et Mathieu Coillac (mathieucoillac@basketcd31.com) sont à la disposition des éducateurs pour les aider à développer le JAP sur les entraînements et lors des rencontres.

Sportivement,

Serge Bernard
Responsable du Pôle Mini Basket CD31